

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master MEEF Premier degré parc. Enseigner en France - 2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master MEEF Premier degré parc. Enseigner en France - 2ème année comme suit :

Membres du jury

LAMROUS Lila, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

MOAL Claire, Vice-président, PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Semestre 1

FILLERE Christophe, PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE

BELLECK Mickael, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

COUDERT Raphael, PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE

FAURE Betty, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

MARCON Emilie, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Semestre 2

FILLERE Christophe, PROFESSEUR CERTIFIE HORS CLASSE

BELLECK Mickael, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

COUDERT Raphael, PROFESSEUR AGREGE HORS CLASSE

FAURE Betty, PROFESSEUR DES ECOLES CL EXCEPTIONNELLE

MARCON Emilie, PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 9 décembre 2024